

Teenagers Challenge



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Règlement 2016

Article 1 – Objet

TEENAGERS CHALLENGE est un tournoi de gestion organisé par l'Académie de Poitiers, sous couvert du Ministère de l'Éducation Nationale, en partenariat avec le Parc du Futuroscope.

L'objet du tournoi est de permettre de :

- développer l'esprit d'entreprendre ;
- placer les élèves en situation professionnelle ;
- valoriser le travail interdisciplinaire ;
- vulgariser la connaissance de l'environnement socio-économique de Poitou-Charentes ;
- partager et mutualiser des expériences professionnelles.

Le comité de pilotage du TEENAGERS CHALLENGE est composé de :

Pour la société du PARC DU FUTUROSCOPE :

- Philippe JONVEL, Responsable des Relations Extérieures ;
- Virginie SHIRLEY, Responsable développement de la Marque ;

Pour l'Académie de Poitiers :

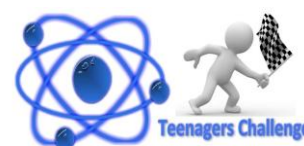
- Monique FOUILLOUX, DAET de l'académie de Poitiers ou son représentant ;
- Estève AUBOUËR, IA-IPR Economie-Gestion de l'académie de Poitiers ;
- Pierre TASSION, IA-IPR Economie-Gestion de l'académie de Poitiers ;
- Francis HATTÉ, coordonnateur de Mission Académique Ecole-Entreprise de l'académie de Poitiers ;
- Brigitte LIJEOUR, professeur Économie-Gestion, Lycée hôtelier – LA ROCHELLE ;
- Valérie MILLET, professeur Économie-Gestion, Lycée M. GENEVOIX – BRESSUIRE ;
- Régine PERRIÉ, professeur Économie-Gestion, Lycée M. GENEVOIX – BRESSUIRE ;
- Claudy PETIT, professeur Économie-Gestion, Lycée E. ROUX – CONFOLENS ;

Les décisions de ce comité sont sans appel

Article 2 – Conditions générales de participation

L'accès à TEENAGERS CHALLENGE est gratuit. Aucun droit d'inscription n'est perçu. Les frais de déplacement et de restauration des équipes sélectionnées et de leur professeur (un professeur par équipe) pour la finale régionale sont pris en charge par les établissements participants.

Les frais inhérents à l'organisation de ce tournoi, au déroulement de l'épreuve lors de la finale sont pris en charge par les organisateurs.



Article 3 – Sélection et inscription des candidats

Le concours est exclusivement réservé aux équipes constituées d'élèves de l'académie de Poitiers de 2nde issues de la classe de 2nde générale ayant opté pour l'enseignement d'exploration de Principes Fondamentaux de l'Économie et de la Gestion et de 2^{nde} technologique de lycée Hôtelier.

Une équipe est constituée de **3 élèves**. L'équipe doit choisir un **nom original**.

Les équipes s'inscrivent en ligne sous la responsabilité du chef d'établissement.

Chaque équipe est encadrée par un professeur référent.

Le nombre d'équipes admises à concourir est laissé à la discrétion de chaque établissement qui organise la présélection sous son entière responsabilité.

Une seule inscription par équipe est autorisée. Un élève ne peut être membre que d'une seule équipe.

Pour s'inscrire, l'équipe doit avoir une **adresse électronique GMAIL ou LAPOSTE**.

L'inscription au concours se fait à l'adresse ci-dessous :

tournoigestion@ac-poitiers.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez nous contacter :

- Par courrier : Rectorat de Poitiers, à l'attention de M. Estève AUBOUËR,
- Par courrier électronique : tournoigestion@ac-poitiers.fr

Article 4 – Calendrier et phase du tournoi de gestion

Le tournoi se déroule en deux phases :

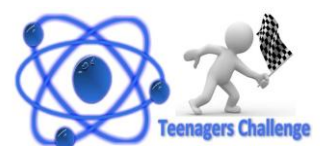
- une épreuve de sélection sur la base d'un quiz renseigné dans l'établissement d'inscription ;
- une finale sur la base d'une activité créative et d'un jeu de gestion.

Protocole d'inscription

Inscription :

Ouverture : **mercredi 18 novembre 2015 ;**

Clôture : **mercredi 2 décembre 2015.**



Après la clôture des inscriptions et sous quinzaine, les équipes de candidats, l'enseignant référent et le chef d'établissement reçoivent par courriel, une confirmation d'inscription et un code leur permettant d'accéder au serveur pour l'épreuve d'admissibilité.

Première phase – Épreuve de sélection

Cette phase permet de sélectionner à l'aide d'un quiz en ligne 10 équipes d'élèves de seconde générale à enseignement d'exploration de PFEG et de seconde technologique des lycées hôteliers.

Le quiz s'organisera dans l'établissement d'inscription de(s) l'équipe(s) du :

lundi 11 au 15 janvier 2016.

Les épreuves se déroulent en ligne, l'établissement met à la disposition de chaque équipe une connexion Internet et un PC gérant le multimédia. Les modalités spécifiques au déroulement du quiz seront communiquées au chef d'établissement et au professeur référent.

Les organisateurs du concours dégagent toute responsabilité pour les problèmes de matériel et de connexion pouvant perturber le bon déroulement des épreuves.

À l'issue des épreuves de sélection, les 10 meilleures équipes seront invitées à participer à la finale académique.

Deuxième phase – finale

La finale académique se déroulera sur le Parc du Futuroscope fin mars.

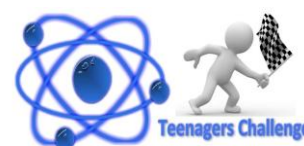
Elle mettra en œuvre les compétences de créativité et de prise de décision.

Au préalable, il sera mis à disposition des équipes finalistes des modalités spécifiques ainsi que des supports pédagogiques leur permettant de préparer les épreuves finales.

La décision d'un établissement de modifier la constitution d'une équipe finaliste doit recevoir au préalable l'aval du comité de pilotage. Pour cela, l'établissement communiquera au groupe de pilotage les propositions de modification dûment motivées :

- par courrier : Rectorat de Poitiers , à l'attention de M. Estève AUBOUËR
- Par courrier électronique : tournoigestion@ac-poitiers.fr

Le comité de pilotage conserve le droit de refuser les modifications proposées.



Chaque équipe finaliste devra **apporter le matériel** (ordinateur portable équipé d'un WIFI, imprimante, câbles, etc.).

Chaque équipe sera **accompagnée par un seul professeur référent**.

Article 5 – Modalités de déroulement des épreuves

Épreuve de sélection : quiz

Les épreuves se dérouleront en ligne du lundi 11 janvier au 15 janvier 2016.

Le quiz porte sur des connaissances liées aux sciences de gestion en lien avec le programme de l'enseignement d'exploration PFEG sous forme d'un quiz.

Les questions sont élaborées par des professeurs d'économie-gestion sous la responsabilité des IA-IPR de l'académie de Poitiers. Elles sont validées par le comité de pilotage.

Les réponses des équipes se font en direct. Le temps est enregistré afin de départager les éventuels ex-æquo.

Les principes généraux d'organisation et protocole de mise en œuvre du quiz seront communiqués aux chefs d'établissement au mois de décembre 2015.

Les évaluations seront effectuées au niveau académique sous le contrôle du comité de pilotage qui arrêtera la liste des équipes finalistes et communiquera les résultats aux établissements.

Sous l'autorité de Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers, le jury est composé de représentants de l'éducation nationale et de représentants du monde professionnel.

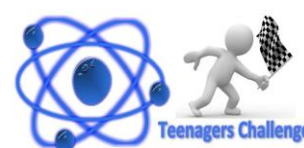
Les décisions du jury sont sans appel.

Finale

La finale académique réunit les dix équipes finalistes.

Elle prendra appui sur l'organisation d'une entreprise et aura pour vocation de placer les équipes dans une démarche de gestionnaire les amenant à prendre des décisions.

Eu égard à la culture de gestion des élèves de seconde, le jeu tiendra compte du niveau des équipes dans les problématiques posées.



Le travail des équipes sera évalué :

- Sur un plan quantitatif à partir des résultats chiffrés fournis par les équipes au fur et à mesure des différentes prises de décision ;
- Sur un plan qualitatif à partir des différents travaux proposés tout au long de la journée.

Sous l'autorité de Monsieur Le recteur de l'académie de Poitiers, le jury est composé de représentants de l'éducation nationale et de représentants du monde professionnel.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 6 – Publication des résultats

Les résultats seront publiés à l'issue de l'épreuve finale.

Article 7 – Responsabilité et Assurances

Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité lors des divers déplacements liés à la participation au concours.

Chaque candidat devra être assuré personnellement en responsabilité civile.

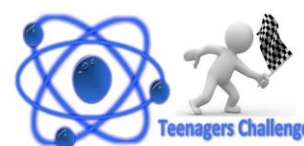
Article 8 – Évolutions du règlement

Le comité organisateur du concours se réserve le droit de modifier, écourter, reporter, proroger ou annuler le présent concours pour quelque cause que ce soit et sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité au cas où le serveur Internet serait indisponible durant la durée du concours.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier toute date annoncée.

Des additifs et des modifications, en cas de force majeure, à ce règlement, peuvent être publiés pendant le concours. Ils seraient alors considérés comme des annexes au présent règlement.



Article 9 – Loi applicable

Ce concours et l'interprétation du règlement sont soumis au droit français.

Article 10 – Loi « Informatique et Libertés »

Les participants autorisent les organisateurs de ce concours à publier leur nom ainsi que la liste des prix remportés et à exposer et/ou utiliser leur image avec l'indication du nom de leur auteur sur le site dédié au concours et/ou par voie de presse sans que cela ne leur ouvre d'autres droits que la remise des prix attribués pour les gagnants.

Chaque auteur conserve un droit moral sur son image et en conséquence celui de voir son nom cité chaque fois que sa photographie sera publiée.

En application des articles 38 et suivants de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès des organisateurs du présent concours.

